

Écologisation des opérations gouvernementales

Office national du film du Canada Rapport sur les résultats ministériels 2016-2017

1. Aperçu de l'approche du gouvernement fédéral en matière de développement durable

La [Politique d'achats écologiques](#) appuie les efforts du gouvernement du Canada en vue de promouvoir une saine gestion de l'environnement. Conformément aux objectifs de la Politique, l'Office national du film du Canada appuie le développement durable en intégrant des facteurs de performance environnementale au processus décisionnel en matière d'achats par l'entremise des activités figurant dans ce tableau de renseignements supplémentaires.

Bien que l'Office national du film du Canada ne soit pas assujéti à la [Loi fédérale sur le développement durable](#) et ne soit pas tenu d'élaborer une stratégie ministérielle de développement durable, l'Office national du film du Canada adhère aux principes de la SFDD en appliquant la *Politique d'achats écologiques*.

4. Thème IV : Cibles et stratégies de mise en œuvre	
Objectif 7 : Gestion des déchets et des biens	
Cible 7.2 : Achats écologiques	
À compter du 1 ^{er} avril 2014, chaque ministère mettra en application une méthode d'achats écologiques qui fera progresser la mise en œuvre de la <i>Politique d'achats écologiques</i> .	
Mesure du rendement	
Résultat prévu	
Approvisionnement, utilisation et élimination des biens et services respectueux de l'environnement.	
Cibles de l'Office national du film du Canada	
Indicateur de rendement	Objectif de rendement
À compter du 1 ^{er} avril 2016, tous les ordinateurs de bureau auront une durée de vie moyenne d'au moins quatre (4) ans au sein du Ministère.	100 %
Au 31 mars 2017, 100 % des achats de papier pour imprimantes / photocopieurs devront avoir une teneur d'au moins 30 % en matières recyclées, être certifiés comme provenant d'une forêt gérée selon des pratiques durables, porter la marque EcoLogo ou détenir une certification équivalente.	100 %
Au 31 mars 2017, 100 % des cartouches de toner seront recyclées en fin de vie.	100 %
Élément ou meilleure pratique de la stratégie de mise en œuvre	Objectif de rendement
Approche ministérielle pour approfondir la mise en œuvre de la <i>Politique d'achats écologiques</i> en place (à compter du 1 ^{er} avril 2014).	En élaboration. Date d'achèvement réelle ou prévue : 2018
Nombre et pourcentage de spécialistes de la gestion des achats ou du matériel qui ont terminé le cours sur les achats écologiques (C215) de l'École de la fonction publique du Canada ou l'équivalent pendant l'exercice 2016-2017.	Nombre : 0 sur 1 Pourcentage : 0 %
Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels chargés des achats et	Nombre : 0 sur 1

du matériel dont l'évaluation du rendement comprend un soutien et une participation aux achats écologiques, au cours de l'exercice 2016-2017.	Pourcentage : 0 %
Élément ou meilleure pratique de la stratégie mise en œuvre	Objectif de rendement
7.2.1.5. Tirer profit des instruments d'achats d'usage courant, lorsqu'ils sont disponibles et que la chose est faisable.	L'ONF vise à obtenir le statut « atteint ».
<i>Meilleure pratique</i> 7.2.3. Former les détenteurs d'une carte d'achat sur les achats écologiques.	L'ONF vise à obtenir le statut « atteint ».
<i>Meilleure pratique</i> 7.2.4. Accroître la sensibilisation des gestionnaires à la <i>Politique d'achats écologiques</i> .	L'ONF vise à obtenir le statut « atteint ».